

## Formulaire d'option pour l'e-convocation

En votre qualité d'actionnaire au nominatif de la société Christian Dior, vous recevez chaque année un dossier de convocation à l'Assemblée générale.

Christian Dior vous propose d'opter pour la convocation électronique à partir de toute Assemblée générale des actionnaires qui suivra celle du 17 avril 2025.

**L'e-convocation à l'Assemblée générale, c'est simple et sécurisé.**

En choisissant ce mode de convocation, vous recevrez un courrier électronique à l'adresse e-mail de votre choix. Il remplacera le courrier postal.

Si vous souhaitez opter pour la convocation électronique aux Assemblées générales de Christian Dior, il vous suffit de :

- vous connecter directement à la rubrique «E-Convocation» du menu «Mes paramètres» du site [www.investors.uptevia.com](http://www.investors.uptevia.com) ;
- ou compléter le coupon-réponse ci-dessous (disponible également sur le site Internet de la Société) en inscrivant lisiblement vos nom, prénom, adresse postale et adresse électronique et le renvoyer par courrier à Uptevia.



### Coupon-réponse afin d'opter pour l'e-convocation

Par courrier postal à l'attention de :

**Uptevia**  
**Service Assemblées Générales**  
**90-110, Esplanade du Général de Gaulle**  
**92931 Paris-La Défense Cedex, France**

**Je souhaite bénéficier des services de communication électronique liés à mon compte titres concernant les Assemblées générales de Christian Dior et ainsi recevoir sous format électronique le dossier de convocation ainsi que le lien permettant de consulter en ligne et de télécharger la documentation y afférente.**

Pour ce faire, je renseigne les champs suivants (tous les champs sont obligatoires et doivent être saisis EN LETTRES MAJUSCULES) :

NOM (OU DÉNOMINATION SOCIALE) : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

CODE POSTAL, VILLE ET PAYS : .....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : .....

Fait à ..... le .....

Signature :